

Tribune - IVG - Le taux d'avortement augmente proportionnellement au taux de contraception

Author : Rédaction RC

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 27 septembre 2016



Nous vous le [signalions](#) hier, le taux d'avortement augmente proportionnellement au taux de contraception.

Voici la tribune de Claire de La Hougue et Grégor Puppinck dans [Valeurs Actuelles](#). Ils ont participé à la rédaction de l'ouvrage « [Droit et prévention de l'avortement en Europe](#) », LEH Edition, qui paraît cette semaine.

« *La contraception permettrait d'éviter les grossesses non désirées et, en conséquence, les avortements* ». Cet argument, qui a soutenu la politique des gouvernements successifs depuis l'adoption des lois Neuwirth et Veil, n'est pas confirmé par les données statistiques qui révèlent au contraire une corrélation proportionnelle entre taux de contraception et

d'avortement.

Alors que des États dans lesquels la contraception est largement diffusée connaissent toujours un nombre élevé d'avortements, d'autres qui ont moins recours à la contraception, sont parvenus à contenir voire réduire considérablement ce nombre.

Parmi les pays d'Europe occidentale qui ont le plus fort taux de couverture contraceptive, dépassant 70 % des femmes en âge de procréer, figurent la France et les pays scandinaves, le record étant détenu par le Royaume-Uni qui dépasse 80%.

Or en France, non seulement le nombre d'avortements ne baisse pas mais il a tendance à augmenter : il est passé de 206 000 en 2003 à plus de 216 600 en 2013 selon l'INED ; dans la même période, le taux d'avortements, c'est-à-dire le nombre d'avortements pour 1000 femmes en âge de procréer, est passé de 14,2 à 15,3‰, voire même à plus de 18‰ en Ile-de-France.

Il en est de même en Suède où le nombre très élevé d'avortements continue à augmenter, passant de 17,2 ‰ à 20,2 ‰ entre 1983 et 2014, et atteint même 29,6 ‰ chez les 20-24 ans. Le Royaume-Uni a aussi un nombre et un taux d'avortements élevés (plus de 16‰ au total et 28,7‰ à 21 ans), et 38 % d'avortements répétés.

En revanche, des pays qui connaissent une moindre diffusion de la contraception ont un nombre d'avortements faible et en baisse. Ainsi, le taux d'avortement en Italie est l'un des plus bas d'Europe : il a été réduit de plus de moitié entre 1982 et 2013, le nombre d'avortements passant de 234 801 à 102 644 par an.

Il y a ainsi une corrélation entre taux de contraception et d'avortement. Cela s'explique par le fait que la majorité des femmes qui ont recours à l'avortement étaient sous contraception lorsqu'elles sont tombées enceinte. En France, l'Inspection générale des affaires sociales observait en 2010 que « 72% des IVG sont réalisées sur des femmes qui étaient sous contraception, et dans 42 % des cas, cette contraception reposait sur une méthode médicale, théoriquement très efficace (pilule ou stérilet) ». Les chiffres sont comparables au Royaume-Uni.

Il apparaît ainsi que le développement de la contraception ne permet pas de réduire l'avortement en-deçà d'un seuil proportionnel au taux d'échec de la contraception. S'il y a effectivement moins de grossesses non désirées proportionnellement au nombre de rapports sexuels du fait de la contraception, le nombre de grossesses « non prévues » reste élevé et constitue un tiers des grossesses, bien que, dans 4 cas sur 10, les femmes concernées utilisaient une contraception à forte efficacité théorique. Parmi ces grossesses « non prévues », une plus grande proportion d'entre elles est interrompue par un avortement : quatre sur dix en 1975, contre six sur dix aujourd'hui, ce qui explique le maintien de l'avortement à un taux élevé. Le recours massif à la contraception accroît ainsi les comportements à risque, il exclut psychologiquement, mais pas biologiquement, le fait de devenir parent, et conduit à l'avortement.

L'utilisation massive de la contraception, comme de toute autre technologie, donne l'illusion de

contrôler la nature et de pouvoir éviter les conséquences naturelles d'une relation sexuelle. Dès lors, l'éducation sexuelle à l'école est inadaptée lorsqu'elle réduit *le sens de la responsabilité à l'usage de la contraception et du préservatif*. Enseigner qu'une sexualité responsable consiste principalement dans l'usage de moyens techniques permettant d'éviter d'avoir à assumer les conséquences naturelles de ses actes est une forme d'éducation à l'irresponsabilité.

Ce « paradoxe de la contraception » explique aussi pourquoi l'avortement augmente en particulier chez les jeunes qui auraient surtout besoin d'une éducation à la responsabilité. L'exemple d'autres pays européens montre que c'est possible.